



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 04 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 17 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2024-28

OBJET : MODIFICATION DES TABLEAUX DES EFFECTIFS DES DIFFERENTS BUDGETS DE LA CCPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 20 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 24

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Dominique SANTONI
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

AURIBEAU : M. Roland CICERO
GOULT : M. Didier PERELLO
MURS : M. Christian MALBEC
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

APT : M. Frédéric SACCO donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240704-B-2024-28-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Page 1 sur 3

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, le Code Général de la Fonction Publique,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Considérant, les tableaux d'avancement de grade 2024,

Considérant, une demande d'intégration direct sur le grade de rédacteur principal 2^{ème} classe,

Considérant, la réussite au concours d'auxiliaire de puériculture de 4 agents du service petite enfance,

Considérant, qu'il convient de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est nécessaire de revoir la composition des tableaux des effectifs afin de permettre le bon fonctionnement de certains services,

Le Président propose aux membres du bureau de modifier les tableaux des effectifs des différents budgets de la CCPAL afin de prendre en compte les modifications.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la modification des tableaux des effectifs des différents budgets de la CCPAL à compter du 1^{er} août 2024 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

Transformation de poste :

- Un poste d'attaché en un poste d'attaché principal à temps complet,
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} Classe en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} Classe à temps complet,
- Un poste de technicien en un poste de technicien principal 2^{ème} Classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique en un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} Classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} Classe en un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} Classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint administratif en un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} Classe à temps complet,

BUDGET PETITE ENFANCE

Transformation de poste :

- Un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure en un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} Classe en un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} Classe en un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} Classe en un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normal à temps complet,

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20240704-B-2024-28-DE Date de télétransmission : 09/07/2024 Date de réception préfecture : 09/07/2024 Page 2 sur 3
--

- Un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} Classe en un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normal à temps complet,

OFFICE DU TOURISME

Transformation de poste :

- Un poste de rédacteur en un poste de rédacteur principal 2^{ème} Classe à temps complet,
- Deux postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} Classe en deux postes d'adjoint administratif Principal 1^{ère} Classe,

Dit, que les crédits nécessaires sont inscrits aux différents budgets de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

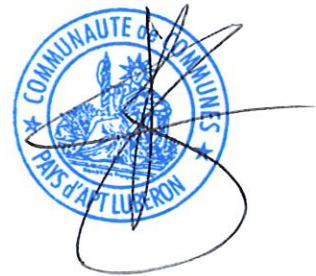
Autorise, le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Lucien AUBERT



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 17/07/2024

